

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2021/2022



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°3 - publié le 11 août 2021



Commission Terrains et Equipements

PROCÈS-VERBAL N° 1

Réunion du mardi 10 août 2021

- **Présents** : PLAN Joël, ZAVADA Richard,
- **Excusés** : DELORME Bernard, VILLAND Jean-François

COURRIER RECU DE LA LIGUE

Classement des Terrains et Installations sportives

- **Niveau 5 : Sans objet**
- **Niveau 6 :**
 - **BOUGECHAMBALUD - STADE MUNICIPAL - NNI N° 380510101.**

Cette installation était classée au niveau 6 Gazon jusqu'au 11/04/2021. La Commission prend connaissance de la demande de classement de Monsieur Bernard DELORME, du district de football de Drôme Ardèche, du 15/05/2021 et des documents transmis (AOP).

La commission rappelle que les zones de dégagements doivent être libres de tout obstacle à au minimum 2.50m (main courante, buts pour football réduit, poteaux,). Les lignes de touches et de buts font parties de l'aire de jeu.

Lors du traçage du terrain, il est demandé de respecter le règlement des terrains des installations sportives et de faire en sorte que les dégagements de 2.50m minimum soient respectés, quitte à diminuer d'autant que nécessaire les dimensions de l'aire de jeu.

Au regard des éléments transmis, a commission CRTIS LAURA classe l'installation au niveau 6 gazon, jusqu'au 7/06/2031.

- **FELINES STADE PHILOMEN DUCHAMPS - NNI N° 070890101.**

Cette installation était classée au niveau 6 jusqu'au 04/04/2021. La Commission prend connaissance de la demande de classement de Monsieur Bernard DELORME, du district de football de Drôme Ardèche, du 23/03/2021 et des documents transmis (AOP).

La commission acte que la visite a été faite en présence de M Christian DARIOY (mairie) et de M Michel FILLATRAUD (club).

La commission rappelle que les zones de dégagements doivent être libres de tout obstacle à au minimum 2.50m (main courante, buts pour football réduit, poteaux, ...). Les lignes de touches et de buts font parties de l'aire de jeu. La commission acte qu'il y a du football réduit sur l'installation, donc des cages rabattables.

La commission acte 2 non-conformités :

- 1.90m, derrière la ligne de but, au point de corner D'1.
- 2.00m, le long de la ligne de touche, côté d2, opposé aux abris joueurs.

La commission acte qu'il y a un « projet » de rénovation de l'installation dans les deux ans.

Les 2 non-conformités concernent la sécurité des joueurs sur l'installation. Lors du traçage du terrain, il est demandé de respecter le règlement des terrains des installations sportives et de faire en sorte que les dégagements de 2.50m minimum soient respectés, quitte à diminuer d'autant que nécessaire la largeur et la longueur du terrain.

Au regard des éléments transmis, de la levée des 2 non-conformités liées au respect des dégagements, la commission CRTIS LAURA classe l'installation au niveau 6 gazon, jusqu'au 7/06/2031.

- **LALOUVESC STADE AIME DEYGAS - NNI N° 071280101.**

Cette installation était classée au niveau 6 Gazon.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de Monsieur Bernard DELORME du district de football de Drôme Ardèche, du 17/05/2021 et des documents transmis (AOP).

La commission rappelle que les zones de dégagements doivent être libres de tout obstacle à au minimum 2.50m (main courante, buts pour football réduit, poteaux, ...). Les lignes de touches et de buts font parties de l'aire de jeu.

Lors du traçage du terrain, il est demandé de respecter le règlement des terrains des installations sportives et de faire en sorte que les dégagements de 2.50m soient respectés, quitte à diminuer d'autant que nécessaire la largeur du terrain.

Au regard des éléments transmis, la commission CRTIS LAURA classe l'installation au niveau 6 gazon jusqu'au 7/06/2031.

- **ORGNAC L'AVEN STADE MARCEL DUFFES - NNI N° 071680101.**

Cette installation était classée au niveau 6 Gazon jusqu'au 4/04/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de Monsieur Richard ZAVADA, du district de football de Drôme Ardèche, du 12/05/2021 et des documents transmis (AOP et rapport de visite).

La commission rappelle que les zones de dégagements doivent être libres de tout obstacle à au minimum 2.50m (main courante, buts pour football réduit, poteaux, ...). Les lignes de touches et de buts font parties de l'aire de jeu. La demande de classement fait état d'une distance de 2.0m entre la ligne de touche et les deux abris joueurs ; le rapport de visite fait état d'un exemple d'une distance de 2.30 m entre l'axe d'un but rabattable et la ligne de touche correspondante.

Lors du traçage du terrain, il est demandé de respecter le règlement des terrains des installations sportives et de faire en sorte que les dégagements de 2.50m soient respectés, quitte à diminuer d'autant que nécessaire la largeur du terrain.

Au regard des éléments transmis, de la levée de la non-conformité ci-dessus, du classement au niveau 6 de l'installation en 2011, la commission CRTIS LAURA classe l'installation au niveau 6 gazon (T6 réglementation juillet 2021), jusqu'au 1/06/2031.

- PRIVAS Stade ANDRE BLACHER- NNI N° 071860101.

Cette installation est classée niveau 5 Gazon jusqu'au 07/05/2021.

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, du district de Drôme Ardèche, du 7 mai 2021, du rapport de visite et de l'AOP.

La commission acte que les bancs de touche peuvent être dangereux, mais qu'ils vont être changés. La commission rappelle que les zones de dégagement, du côté des lignes de touche, doivent être libres de tout obstacle (main courante, cage de football, ...), pour une distance minimum de 2.5m, les lignes de touche faisant partie de l'aire de jeu.

Lors de la visite du 7 mai 2021, la commission acte que les valeurs de dégagement sont conformes à la réglementation TIS. Par rapport à la visite de 2011, la commission acte les nouvelles valeurs données pour les dimensions des vestiaires. La commission rappelle que les surfaces des vestiaires sont à mesurer hors sanitaires et douches. La commission acte la recommandation du district d'installer des lavabos, avec miroir, dans les vestiaires joueurs conformément à la réglementation TIS.

Au regard des éléments transmis, de la mise en conformité de l'installation, la commission confirme le classement au niveau 5 (T5 réglementation de juillet 2021), jusqu'au 1 juin 2031.

- SAINT PAUL LES ROMANS STADE Municipal - NNI N° 263230101.

Cette installation a été classée, par principe, le 7/07/2015, par la commission fédérale, au niveau Foot A11, pour une durée de 10 ans. La Commission prend connaissance de la demande de classement de Monsieur Bernard DELORME, du district de football de Drôme Ardèche, du 01/04/2021 et des documents transmis (AOP). La commission rappelle que les zones de dégagements doivent être libres de tout obstacle à au minimum 2.50m (main courante, buts pour football réduit, poteaux, ...). Les lignes de touches et de buts font parties de l'aire de jeu.

Lors du traçage du terrain, il est demandé de respecter le règlement des terrains des installations sportives et de faire en sorte que les dégagements de 2.50m minimum soient respecter, quitte à diminuer d'autant que nécessaire la largeur du terrain.

Au regard des éléments transmis, a commission CRTIS LAURA classe l'installation au niveau 6 gazon, jusqu'au 7/06/2031.

- **VERIN STADE PLATEAU-1 - NNI N° 423270101.**

Cette installation était classée au niveau 6 Gazon.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de Monsieur Bernard DELORME, du district de football de Drôme Ardèche, du 15/05/2021 et des documents transmis (AOP).

La commission rappelle que les zones de dégagements doivent être libres de tout obstacle à au minimum 2.50m (main courante, buts pour football réduit, poteaux, ...). Les lignes de touches et de buts font parties de l'aire de jeu.

La commission acte qu'il n'y a pas de football réduit sur l'aire de jeu et que la clôture de l'installation est partielle.

Lors du traçage du terrain, il est demandé de respecter le règlement des terrains des installations sportives et de faire en sorte que les dégagements de 2.50m minimum soient respectés, quitte à diminuer d'autant que nécessaire la largeur du terrain.

Au regard des éléments transmis, la commission CRTIS LAURA classe l'installation au niveau 6 gazon, jusqu'au 7/06/2031.

Niveau 7 :

- **DIE - STADE LOUIS GILLOUIN - NNI 261130101**

Cette installation était classée en Niveau 5sy (T4 SYN - Règlement Ed. 2021) jusqu'au 20/09/2029.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu.
- Tests in situ du 26/06/2021.
- Rapport de visite du 18/05/2021 effectué par M. Joël PLAN, membre C.D.T.I.S.

Au regard des éléments transmis et de la non-conformité des tests in-situ (Résistance en rotation à 22 au lieu de 25/50), la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 SYN jusqu'au 20/09/2029.

Classement des terrains, confirmation, Niveau A11

- **VALGORGE STADE MARETTE - NNI N° 073290101**

Cette installation était classée au niveau Foot A11 Gazon.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de Monsieur Richard ZAVADA, du district de Football de Drôme Ardèche, du 31/05/2021. **Au regard des éléments transmis, la commission CRTIS LAURA classe l'installation au niveau Foot A11 gazon jusqu'au 1/06/2031.**

La commission rappelle que les zones de dégagements doivent être libres de tout obstacle à au minimum 2.50m (main courante, buts pour football réduit, poteaux, ...). Les lignes de touches et de buts font parties de l'aire de jeu.

Classement des éclairages

- **VESSEAUX Stade LHERMAS - NNI N° 073390101**
- Eclairage : classement. Eclairage moyen : 215 lux
- Uniformité : 0.70 Mini / maxi : 0.47
- **Niveau E5 (E6 nouveau règlement 01/07/2021)**
- Eclairage effectué par Monsieur Richard ZAVADA.
- Echéance de classement 01/02/2023.,

COURRIER ENVOYE A LA LIGUE

DEMANDE D'AVIS PREALABLE ROCHEGUDE

Demande d'avis préalable, travaux arrosage

- **ROCHEGUDE**, STADE MUNICIPAL, NNI 262750101

Classement initial des terrains,

- **ALBOUSSIÈRE**, STADE JEAN MOULIN, à ALBOUSSIÈRE NNI 70070101, demande classement effectuée par M. D. FLANDIN le 31/08/2020, avec les PLANS VESTIARES du TERRAIN et l'AOP du 04/09/2020.
- **ROCHEGUDE**, STADE MUNIIPAL, NNI 262750101- demande de classement et rapport de visite effectués par M. J. PLAN le 29/07/2021.
- **SAVASSE**, STADE LES BLACHES, à SAVASSE, NNI 263390102,- terrain annexe en Niveau A8 et Terrain d'entraînement, demande de classement et rapport de visite effectués par M. J. PLAN le 17/07/2021.

Classement des terrains, confirmation, Niveau T5

- **QUINTENAS**, COMPLEXE SPORTIF DE BRENIEUX 1, NNI 71880101, à QUINTENAS, demande de classement effectuée par M. B. DELORME le 15/03/2021.
- **VALS LES BAINS**, STADE Paul GIRAUD, à VALS LES BAINS, NNI77310101, demande de classement effectuée par M. R. ZAVADA le 12/01/2021.
- **SAINT AGREVE**, COMPLEXE SPORTIF, à SAINT AGREVE, NNI 072040101, demande de classement T5SY effectuée par M. R. ZAVADA et M. B. DELORME le 28/07/2021.

Classement des terrains, confirmation, Niveau T6

- **LE BEAGE**, STADE MUNICIPAL, à LE BEAGE NNI 70260101, demande classement effectuée par M. R. ZAVADA le 12/07/2021.
- **QUINTENAS**, COMPLEXE SPORTIF DE BRENIEUX 2, NNI 71880102, à QUINTENAS, demande de classement effectuée par M. B. DELORME le 15/03/2021 avec AOP du 29/07/2021.
- **SAVASSE**, STADE LES BLACHES, à SAVASSE NNI 263390101, Terrain Honneur- rapport de visite et demande classement effectuée par M. J. PLAN le 17/07/2021.

Classement des terrains, confirmation, Niveau T7

- **VINEZAC**- STADE Pierre Courtine, à VINEZAC, NNI N° 73430101 demande de classement effectuée par M. R. ZAVADA le 19/07/2021.

- **VERNOUX EN VIVARAIS** - STADE CAPCA, à VERNOUX EN VIVARAIS, NNI N° 73380101 demande de classement T7SY effectuée par M. R. ZAVADA et M. B. DELORME le 08/07/2021.

ECLAIRAGE

Eclairage - Classement initial – E7

- **PRIVAS- Stade André BLACHER - NNI N° 71860101** demande de classement effectuée par M. R. ZAVADA le 01/07/2021 avec feuille de recollement de la Mairie de Privas. Eclairage moyen : 120 lux - Uniformité : 0,65.

Eclairage - Confirmation - E7

- **SAINT MARCEL LES VALENCE – STADE DES MARGILLIERES - NNI N° 263130101** demande de classement effectuée par M. B. DELORME le 21/07/2021. Eclairage moyen : 130 lux - Uniformité : 0,47.
- **SAINT PRIVAT – STADE MUNICIPAL - NNI N° 72890101**, demande de classement effectuée par M. R. ZAVADA le 30/06/2021. Eclairage moyen : 99 lux - Uniformité : 0,55.
- **VEYRAS – STADE DE LA COMBE- NNI N° 73400101**, demande de classement effectuée par M. R. ZAVADA le 22/07/2021. Eclairage moyen : 142 lux - Uniformité : 0,53. Avec AOP du 31/05/2010.
- **LIVRON - STADE Bernard GUICHARD - NNI N° 261650101**, demande de classement effectuée par M. R. ZAVADA le 29/07/2021. Eclairage moyen : 148 lux - Uniformité : 0,41.
- **VERNOUX EN VIVARAIS - STADE CAPCA - NNI N° 73380101**, demande de classement effectuée par M.R. ZAVADA et M. B. DELORME le 07/07/2021. Eclairage moyen : 111 lux - Uniformité : 062.

Eclairage - Confirmation – E6

- **SAINT AGREVE – COMPLEXE SPORTIF - NNI N° 72040101** demande de classement effectuée par M.R. ZAVADA et M. B. DELORME le 28/07/2021. Eclairage moyen : 156 lux - Uniformité : 0,70.
- **TOURNON SUR RHONE – COMPLEXE SPORTIF LEON SAUSSET 3 - NNI N° 73240103**, demande de classement effectuée par M. R. ZAVADA et M.B. DELORME le 20/07/2021. Eclairage moyen : 164 lux - Uniformité : 0,60.

Facturation au Club de : PRIVAS, SAINT MARCEL LES VALENCE, SAINT PRIVAT, VEYRAS, LIVRON, VERNOUX EN VIVARAIS, SAINT AGREVE, et TOURNON SUR RHONE.

GROSPIERRES et BEAUVALLON : éclairage non conforme.

RAPPEL

Durée de validité du classement d'un éclairage : Contrôle des éclairages tous les 24 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources IM (iode métallique), et contrôle des éclairages tous les 48 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources à LED.

Pour la saison 2021- 2022, le relevé de Lux vous sera facturé 52,30 euros pour les clubs évoluant en District et 75 euros pour les clubs évoluant en Ligue.

Informations Fédérales, Lors d'un remplacement d'anciens projecteurs par des Leds, il devra être compléter une demande d'avis préalable et la mairie devra fournir le certificat d'entretien et de conformité.

Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire manquant sur les fiches « Installations ». Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos manifestations sportive (Coupe de France – Tournoi etc...). Sans ces informations, la capacité reste à 300 personnes y compris les joueurs et dirigeants. Votre responsabilité est engagée en cas d'incident.

Il est rappelé aux clubs et municipalités que le contrôle de sécurité des buts mobiles et fixes doit être fait par un organisme de sécurité tous les 2 ans. La responsabilité de la mairie et du Président est engagée en cas d'accident.

Pour vos questionnements concernant les terrains, les installations sportives et les éclairages, prendre contact avec M. Richard ZAVADA, mobile : 06.81.63.37.93 ou M. Joël PLAN mobile : 06.88.75.50.06 ou par courriel à : terrains@drome-ardeche.fff.fr

RESPONSABLES SECTEURS

Les délégués de terrain :

- **Secteur Ardèche Nord** : Jean-François VILLAND
- **Secteur Drôme Nord** : Bernard DELORME
- **Secteurs Centre Ardèche/Centre Drôme** : Bernard DELORME / Richard ZAVADA
- **Secteur Drôme Sud** : Joël PLAN
- **Secteur Ardèche Sud** : Richard ZAVADA

La commission recherche un bénévole pour compléter son équipe.

Prochaine réunion de la commission le mardi 19 octobre 2021 à 14h00

Le responsable
R. ZAVADA

Le Secrétaire
J. PLAN



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 02 Du 09 Août 2021

COMPTE MY FFF

La C.D.A vous informe que si votre licence n'est pas validée vous ne pouvez pas accéder à vos indisponibilités sur votre espace personnel.

DOSSIERS MEDICAUX

Pensez à renvoyer votre dossier médical le plus tôt possible et à consulter l'article concernant les dossiers médicaux sur le site du District. En cas de problème avec les dossiers médicaux, merci de prendre contact avec le Président de la Commission du Statut de l'Arbitrage : M. MILHAN Éric au : 06.47.13.29.12

ATTENTION : Pour toute licence non enregistrée le 31 Août 2021 : l'arbitre ne pourra pas couvrir son club pour le statut de l'arbitrage, saison 2021/2022.

ASSEMBLEE GENERALE DES ARBITRES SAISON 2021/2022

La C.D.A. vous informe que comme la saison dernière, elle se voit dans l'obligation d'organiser l'Assemblée Générale 2021/2022 en plusieurs demi-journées.

Veuillez trouver ci-dessous les dates :

- Samedi 04 septembre à TOURNON (07)
de 08h00 à 12h30 pour les arbitres D1 –D2 –Assistants Ligue & District
- Samedi 04 septembre à TOURNON (07)
de 13h30 à 18h00 pour les arbitres Jeunes
- Samedi 11 septembre à CHARMES SUR RHÔNE (07)
de 08h00 à 12h30 pour les arbitres D4
- Samedi 11 septembre à CHARMES SUR RHÔNE (07)
de 13h00 à 18h00 pour les arbitres D3 et D 5 et rattrapage pour les arbitres absents aux précédentes dates et heures.

L'organisation de cette demi-journée sera composée de : 1h30 de Test physique et 2h30 d'Assemblée Générale.

ATTENTION : Il n'y aura aucun rattrapage de l'assemblée général le lundi soir (comme cela se faisait lors des précédentes saisons).

Cependant deux rattrapages uniquement du test physique seront prévus fin septembre et fin octobre.

Les arbitres doivent venir obligatoirement à la date qui correspond à leur catégorie.

Pour toutes absences non justifiées (Justificatif de travail, Certificat Médical, Justificatif de congés) la C.D.A. appliquera le règlement intérieur.

Si vous venez sur une demi-journée qui n'est pas prévu et sans avoir demandé l'autorisation à la commission en arbitrage, l'application du règlement sera faite avec 10 points de retrait sur votre note d'assiduité.

Si vous êtes absents justifiés merci d'envoyer votre justificatif à la boîte mail arbitre :

arbitres@drome-ardeche.fff.fr ainsi qu'une copie Roland VIALLET : rviallet@drome-ardeche.fff.fr

Pour toute demande particulière d'absence merci de contacter uniquement le président de la commission en arbitrage.

Les arbitres absents le samedi 4 septembre devront venir au rattrapage le samedi 11 septembre après-midi.

Seuls, les arbitres qui auront renouvelé leur licence et qui seront à jour sur le plan médical (examen médical et licence validé) pourront participer au test physique TAISA.

Attention pour les arbitres qui ne participeront pas au test physique (C.M. ou licence pas valide à date de l'A.G.) vous avez l'obligation d'être quand même présent la 1/2 journée même avec un Certificat Médical.

Liste des arbitres D 1 et D 2 convoqués le samedi 04 septembre 2021 à 08 h 00 stade de Tournon/Rhône (07)

NOM	PRENOM	Catégorie arbitre
BAZRI	MUSTAPHA FARID	District 1
BEGOT	JEROME	District 1
DE JESUS SOUSA	JOSE	District 1
DIF	OUADEH	District 1
GHEBBARI	NOURREDINE	District 1
KERBOGHOSSIAN	PIERRE	District 1
MEGHZILI	KARIM	District 1
MEYER	DAVID	District 1
SEDDOUGUI	FOUAD	District 1
SOUL	KHALED	District 1
BEGOT	SEBASTIEN	District 2
BOINON	YOANN	District 2
DUSSAUD	GERALD	District 2
EL MARRAHI	SAID	District 2
GUILLARD	SEBASTIEN	District 2
JOLIVALT	CLEMENT	District 2
JOUAN	JANNICK	District 2
JUSTIN	ALEXIS	District 2
MICHEL	SEBASTIEN	District 2
POLIZZI	MICHAEL	District 2
SADIK	SALIM	District 2
SELLAMI	BILEL	District 2
VIELZEUF	STEPHANE	District 2
VIOUGEAS	VINCENT	District 2

Liste des arbitres assistant convoqués le samedi 04 septembre 2021 à 08 h 00 stade de Tournon/Rhône (07)

AIT BTAL	NAJIM	District Assistant 1
AROUI	HAMOUDA	District Assistant 1
AYDIN	AYDIN	District Assistant 1
BENDJEDDA	HAKIM	District Assistant 1
GALOYAN	ARTHUR	District Assistant 1
GRASSET	GUILLAUME	District Assistant 1
GRUAU	CHRISTOPHE	District Assistant 1
PARTAMIAN	REMI	District Assistant 1
ROUBI	FREDERIC	District Assistant 1
SABOUR	AZEDDINE	District Assistant 1
ABACHKIA	SABER	District Assistant 2
BUTLER	SYLVAIN	District Assistant 2
CLEMONT	JEAN MATHIEU	District Assistant 2
DA SILVA	PATRICE	District Assistant 2
EL HADDIOUI	JALAL	District Assistant 2
LE JEUNE	ALAN	District Assistant 2
LEBON	FLORIAN	District Assistant 2
LYVER	SEBASTIEN	District Assistant 2
MORET	JAMES	District Assistant 2
PERDRIOLE	RAPHAEL	District Assistant 2
RODRIGUES DE OLIVEIRA	JAO	District Assistant 2

Liste des arbitres JAD et jeune stagiaire convoqués le samedi 04 septembre 2021 à 13 h 30 stade de Tournon/Rhône (07)

ANDRE	MYLAN
BADAD	AMINE
BANCEL	DENIS
BASKAL	BUNYAMIN
BENYEKHEF	ISLEM
BENYEKHEF	MUSTAPHA
BERRUYER	NATHAN
BOUAFFAR	MATTHEO
BOUDEHEN	MELISSANDRE
BUISSON	MATHIEU
CAILLET	VALENTIN
CELLIER	TAO
CHANEGUIER	THOMAS
CHABOUD	ALEXANDRE
CHAVEZ	HUGO
CHAZALON	EMILIEN
CHEVECHIAN	MALIKE
CORDEIRO	GUILHERME
COUTUREAU	VALERE
DARBON	MAXIME
DELUBAC	CASSANDRA

DUCOL	CLEMENT
DUSSAUD	ROMAIN
DYOURI	YOUSRA
EL AMRANI	MOHAMED
EYRAUT	RAPHAEL
FOURNIER	THIBAUT
GAUCHER	KENZO
GAYET	CHARLIE
GHEBBARI	JIMMY
GOIFFON	THÉO
GOMAR	AYMERIC
GOMES	CHRISTIAN
GRIS	ESTEBAN
HATTACH	IMAD
JOYEUSAZ	KHAIS
KHARCHICHE	MOHAMED
KHEBIBECHE	YANIS
KRAU	SOLINE
MONTOYA	MELINA
LAHOUSSE	SAMUEL
LAMPIN	LUCAS
LAMY	FÉLIX
LATRECHE	LOÏC
MATAICH	MOUAAD
MILLET	LUCAS
MOREL	EMERIC
MZOUGH	MOHAMED
PELOUAS	TITOUAN
PHILIBERT	LÉO
PINTO	MATHEO
ROCHE	ENZO
ROMEGOUX	CLEMENT
ROZEL	EVANN
SERRE	THEO
TILLY	TIMMO
THOMASSET	MATHIAS
VALLON	ALEXIS
VALLOS	ROMAIN
VERT	FLORIAN
WADJIB	IMRANE
YILDIZ	FATIH
ZAIDA	MELAAZ

Liste des arbitres D 3 convoqués le samedi 11 septembre 2021 à 13 h 30 stade de Charmes sur Rhône (07)

NOM	Prénom	CATEGORIE
ALBERT CHEVAL	FANNY	District 3
AZCUE	AXEL	District 3

BILLON	PHILIPPE	District 3
BAUDUIN	SYLVAIN	District 3
BERNEZET	STEVEN	District 3
BOURDEUX	CLEMENT	District 3
CALATAYUD	RENAUD	District 3
CARROUGE	ROMUALD	District 3
CHAABANE	MEDHI	District 3
CHAVANON	BRUNO	District 3
COISSARD	STEPHANE	District 3
DADDA	DJILLALI	District 3
DJERIDI	IDRISS	District 3
DUPONT	YANIS	JAD
DUPUIS	MARC	District 3
EL HASSOUNI	BRAHIM	District 3
HARRACHE	ABDEL KARIM	District 3
KAYA	BUNYAMIN	District 3
MALOSSE	SEBASTIEN	District 3
MARLHIN	ALEXANDRE	District 3
RAHIBI	MEHDI	District 3
SAADA	HACHEMI	District 3
WEBER	STEPHANE	District 3
GELIBERT	J-Christophe	Futsal
AURIC	FREDERIC	District 5
BARBOSA	LAURENT	District 5
BEATTIE	ELLIOT	District 5
KHIATI	NACER	District 5

Liste des arbitres D 4 et D 5 convoqués le samedi 11 septembre 2020 à 08 h 00 stade de Charmes sur Rhône (07)

ACHOURI	YOUSSEF	District 4
AMEUR	ZOUHAIER	District 4
AMROUNE	SAMIR	District 4
BAGHOUGH	AZIZ	District 4
BELKADI	MHAMED	District 4
BERTRAND	SEBASTIEN	District 4
BINAUD	LAURENT	District 4
BOIS	DAVID	District 4
BOIS	CHRISTOPHE	District 4
BOTTEX	RICHARD	District 4
BOUKHETACHE	RACHID	District 4

BOURA	YSSOUFI	District 4
CAUVIN	NICOLAS	District 4
COURSANGE	THIERRY	District 4
DEYGAS	PHILIPPE	District 4
DOMINGOS DE FARIA	ELDER	District 4
ELAKHMAIRI	MUSTAPHA	District 4
EL YAKHLIFI	MOUSTAFA	District 4
FARIA CARVALHO	BRUNO	District 4
FARNIER	JEAN	District 4
GAILLARD	ENAEL	District 4
GALOYAN	YOURI	District 4
GHARIBIAN	STEPHANE	District 4
GHEBBARI	JEREMY	District 4
GHEBBARI	JIMMY	District 4
GOMES	DAVID	District 4
GONCALVES	YOANN	District 4
HAVARD	CLEMENT	District 4
HAFSOUNI	MAHER	District 4
JARNIAC	Sébastien	District 4
KODHAI	ADEL	District 4
LAMY	Felix	District 4
MARTIN GARIN	YANN	District 4
MERMIER	ISMAIL	District 4
MESTOURA	IDRIS	District 4
MIGUEL	DAVID	District 4
NAICH	MOSTAFA	District 4
NDIAYE	FALOU	District 4
NODON	KEVIN	District 4
NOUTAI	ZINSOU	District 4
ORHAN	EMRE	District 4
PERGE	DAVID	District 4
PERRI	VINCENT	District 4
REBOUL	JEAN PIERRE	District 4
ROSSE	DANIEL	District 4
ROSSINI	STEPHANE	District 4
SAINTOIN	DAVID	District 4
SHAMOIAN	RONALDO	District 4
VALENCONY	ANDRE	District 4
YANIK	NAZMI	District 4
ZOUINE	KHALID	District 4

ASSEMBLEE GENERALE DES OBSERVATEURS & TUTEURS SAISON 2021/2022

La Commission Départementale des Arbitres vous informe que, comme chaque année, une Assemblée Générale est prévue en début de saison.

Celle-ci se tiendra le vendredi 01 Octobre 2021 à 19h00 au Siège de notre District.

D'autre part la C.D.A demande à tous ceux qui ne sont plus en activité d'être présents lors de l'Assemblée Générale des Arbitres du samedi 11 Septembre 2021 après-midi à partir de 14h00 à CHARMES SUR RHÔNE (07)

Nous faisons cette demande car lors de l'Assemblée des Observateurs/Tuteurs, nous ne reviendrons pas sur les modifications réglementaires.

1ER TOUR DE COUPE DE FRANCE SAISON 2021/2022

Le 1er tour de Coupe de France aura lieu le 29 Août, donc il est urgent de renvoyer vos dossiers médicaux et de faire saisir votre licence.

ATTENTION les arbitres absents doivent se mettre immédiatement indisponible si leur licence est validée. Vous pouvez également envoyer un mail pour signaler votre absence afin d'éviter d'être désigné.

CANDIDATURE ARBITRE-ASSISTANT 2021/2022

Pour postuler comme Arbitre-Assistant pour la saison 2021/2022, votre candidature doit être déposée avant le 25 Août 2021.

COURRIER DES ARBITRES

. **MICHEL Sébastien** : Courriel nous informant qu'il pourra participer aux tests physiques mais pas à l'A.G. du samedi matin 04/08/2021 pour raison familiale, lu et noté. Réponse vous a été faite par le Président.

. **GELIBERT Jean-Christophe** : Courriel nous informant d'impossibilité de venir à l'A.G. du samedi matin 04/08/2021, lu et noté. Réponse vous a été faite par le Président.

. **LE JEUNE Alan** : Courriel nous informant de son retard à l'A.G. du samedi matin 04/08/2021, lu et noté. Réponse vous a été faite par le Président.

. **BOURDEUX Clément** : Courriel nous informant de impossibilité de venir à l'A.G. du samedi après-midi 11/08/2021 pour raison professionnelle, lu et noté. Réponse vous sera faite par le Président.

. **BARBOSA Laurent** : Courriel nous informant d'impossibilité de venir à l'A.G. du samedi matin du 11/08/2021 pour raison professionnelle, lu et noté. Réponse vous a été faite par le Président.

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Jean Baptiste RIPERT



COMITÉ DE DIRECTION

COMPTE-RENDU N°1
Réunion du lundi 05/07/2021

MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION PRESENTS

NOM - Prénom	Présents	Excusés	Absents
VALLET Jean-François	X		
ARNAUD Roland	X		
AUBERT Philippe	X		
BETTON Bernard	X		
BRESSON Claude	X		
BRET Vincent	X		
BRUNEL Nicolas	X		
BRUYAT Pascal	X		
COURTHIAL Bruno		X	
DAGOSTINO Dominique	X		
DELORME Bernard	X		
DJEDOU Djamel		X	
FAURIE Pierre	X		
GALES Gérald		X	
GIRON Patrick		X	
JULIEN Laurent	X		
LAULAGNET Roselyne	X		
MARLHIN Alexandre	X		
MILHAN Eric	X		
MONTALBANO Stéphane	X		
PEALAT Philippe	X		
PELIN Nathalie	X		
PION Jean Marie	X		
REBOULLET Mathilde	X		
VILLAND Jean François		X	
ZAVADA Richard	X		

ASSISTENT A CE COMITE DE DIRECTION

NOM - Prénom	Fonction	Présents	Excusés	Absents
VALLET Yohann	CTR Chargé du Plan de Performance et Formation	X		
BURAI David	CTD Développement et Animation des Pratiques	X		
MASSELOT Elodie	Responsable Ressources Humaines	X		
FOURNEL Thibault	Responsable Communication et Développement	X		

ORDRE DU JOUR :

- I. INTRODUCTION DU PRESIDENT
- II. PRESENTATION DU PROJET ETD POUR LA SAISON 21-22
- III. SOIREE DES RECOMPENSES
- IV. COMPOSITION DES COMMISSIONS
- V. ORDRE DU JOUR ASSEMBLEE GENERALE DU 9 SEPTEMBRE
- VI. CR DES REUNIONS DE SECTEUR
- VII. COTISATION MEMBRES DU DDAF
- VIII. VALIDATION LICENCE DIRIGEANT EN CLUB POUR ELUS DDAF
- IX. CALENDRIER DES REUNIONS CD ET BUREAU SAISON 2021/2022
- X. CALENDRIER ET STRUCTURES DES COMPETITIONS JEUNES, FEMININES, ET SENIORS, NOUVELLES PRATIQUES
- XI. ARBITRAGE
- XII. QUESTIONS DIVERSES

I. INTRODUCTION DU PRÉSIDENT

JF. VALLET place ce Comité de Direction sous le signe de la « normalité » et espère que celui-ci sera le premier d'une longue série dans le cadre de la reprise d'activité. Ce comité de direction permettra de présenter le travail effectué depuis le dernier Comité de Direction et d'évoquer la mise en place de la saison 2021-2022.

Il souhaite, au nom du Comité de Direction, un bon rétablissement à JF VILLAND, G GALES et à l'épouse de P GIRON.

Il souhaite la bienvenue au CTR PPF, Yohann VALLET.

Il évoque également le séminaire des 26-27 et 28 Juin 2021 et la présentation du compte-rendu de celui-ci qui va être exposé en séance par les collaborateurs salariés présents à ce CD.

- **Vote du procès-verbal du CD du 29 Mai 2021 :**

Le Comité de Direction valide à l'unanimité le procès-verbal du dernier CD (29 Mai 2021).

Informations diverses du Président :

- **Élections Départementales :**

Résultats des élections départementales : Le Président adresse ses félicitations aux élus départementaux de la Drôme et de l'Ardèche pour leur élection respective.

- **Référente LFA DDAF :**

Véronique LAINE (Membre exécutif de la LFA) est nommée référente du DDAF auprès du BELFA.

- **Dossier PSF - ANS :**

Le dossier du District dans le cadre des Projets Sportifs Fédéraux mis en place par l'Agence Nationale du Sport a été déposé.

- **Solde Licences – Contrat d'objectif FFF :**

Les soldes des licences et des contrats d'objectifs qu'ils restent à recevoir au titre de la saison 2020-2021 sont communiqués aux membres du Comité de Direction.

- **Situation FAFA :**

Dossiers FAFA (Infrastructure + Emploi) effectués sur les deux dernières saisons :

- 5 dossiers FAFA Emploi (30 000 € sur 4 ans) = 150 000 € de subvention FAFA au titre de l'emploi.
- 210 000 € de subvention FAFA au titre des infrastructures.

- **Finance :**

Le DDAF a contracté un Prêt Garanti par l'État (PGE) suite à la décision du Comité de Direction du 29 Mai 2021.

- **Personnel du District :**

JF. VALLET informe de la décision du Bureau concernant le complément de salaire attribué aux salariés correspondant à la perte de revenu engendrée par la période de chômage partiel.

II. PRESENTATION DU PROJET ETD POUR LA SAISON 21-22

Y. VALLET / D. BURAIIS / E. MASSELOT / T. FOURNEL exposent aux membres du Comité de Direction le projet technique du DDAF établi par l'ETD et l'ensemble des parties prenantes (élus et salariés) lors du séminaire.

À l'issue de la présentation, un tour de table est effectué. Les élus valident ce projet de développement qu'il juge ambitieux et nécessaire pour la structure.

III. SOIREE DES RECOMPENSES

Une soirée des récompenses à destination des clubs et des établissements scolaires aura lieu en Novembre 2021. Un budget spécifique a été validé lors d'un précédent Comité Directeur.

La date précise sera fixée après consultation des différentes commissions.

Une autre soirée sera programmée en Juin 2022.

IV. COMPOSITION DES COMMISSIONS

Il est demandé aux présidents de commission de faire parvenir à R. ARNAUD la composition de leur commission pour la saison 2021-2022.

V. ORDRE DU JOUR ASSEMBLEE GENERALE DU 9 SEPTEMBRE

Une réflexion est menée autour de l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale du 9 Septembre 2021. Une réunion pour la révision des règlements sera fixée avant le 23 août 2021.

Un appel à candidature « Représentants du DDAF à l'AG de Ligue » sera mis en ligne sur le site à compter du 9 Juillet 2021.

VI. CR DES REUNIONS DE SECTEUR

A noter une participation importante des clubs. Le Président précise cependant que les réunions qui se sont déroulées dans les milieux ruraux ont eu un taux de participation plus élevé que celles organisées au centre des deux départements. Il souhaite également qu'une réponse officielle soit apportée aux questions spécifiques des clubs.

Les points retenus et à débattre seront présentés à l'AG du 9 septembre 2021.

VII. COTISATION MEMBRES DU DDAF

Un rappel des statuts du DDAF est effectué concernant l'obligation d'un membre individuel, appartenant au District de régler sa cotisation annuelle (ARTICLE 9.2 des statuts type des Districts).

VALIDATION LICENCE DIRIGEANT EN CLUB POUR ELUS DDAF

Il est demandé aux membres du CD de déclarer leur appartenance à un club (Licence).

VIII. CALENDRIER DES REUNIONS CD ET BUREAU SAISON 2021/2022

Les dates de réunions annuelles du Comité de Direction et du Bureau sont présentées à l'assemblée.

Une information est donnée également concernant les réunions à venir relatifs à des différents dossiers.

IX. CALENDRIER ET STRUCTURES DES COMPETITIONS JEUNES, FEMININES, ET SENIORS, NOUVELLES PRATIQUES

P. AUBERT effectue un retour au sujet de l'avancée des engagements pour la saison 2021-2022. Il évoque également la structure des compétitions et le développement d'un championnat U16 interdistricts et l'intégration de deux équipes U20 au sein du championnat du district du Rhône.

X. ARBITRAGE

Nicolas BRUNEL effectue un retour du séminaire avec la DTA. Il évoque également le renouvellement des licences arbitres et les formations arbitres adultes et jeunes mises en place en Août 2021.

XI. QUESTIONS DIVERSES

Les membres n'ayant pas d'autres questions et l'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

Le Président

Jean François VALLET

Handwritten signature of Jean François Vallet in black ink.

Le Secrétaire Général

Roland ARNAUD

Handwritten signature of Roland Arnaud in black ink.